

MODE D'EMPLOI A CONSERVER

POUR INSCRIRE VOS ENFANTS en Accueil de Loisirs élémentaire

ATTENTION !

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site « www.toulouse.fr »

Remplir le bulletin d'inscription et l'envoyer par courrier à :

Direction Enfance-Loisirs
Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
Boîte n°3 - 1 rue de Sébastopol
31000 Toulouse

A compter du 25 avril 2019 !
Maison municipale des familles
Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
32-34 boulevard Netwiller
31200 Toulouse

RAPPELS

- ✓ Les enfants âgés de moins de 6 ans inscrits à l'école élémentaire à la rentrée de septembre peuvent s'inscrire sur un accueil de Loisirs élémentaire.
- ✓ Seuls les enfants inscrits en école élémentaire peuvent fréquenter un Accueil de Loisirs élémentaire.
- ✓ Les bulletins sont traités par ordre chronologique d'arrivée et en fonction des places disponibles.
Les inscriptions se font jusqu'au vendredi midi pour le mercredi de la semaine suivante.
- ✓ Les demandes d'inscription sont recevables à condition que le DUI soit complet et réactualisé. Les dossiers complets seront traités en priorité.
- ✓ Les demandes non satisfaites feront l'objet d'une réponse personnalisée.
- ✓ Le paiement doit être effectué dans la semaine qui suit la réception de la facture.
- ✓ Les inscriptions (envoi du bulletin) non annulées dans les délais sont facturées.
- ✓ **Informez-nous en cas de modifications (adresse, téléphone ...)**
- ✓ **Attention : n'inscrivez pas votre enfant à la restauration scolaire du mercredi, le repas est compris sur l'accueil de loisirs, sauf pour l'ADL Patte d'Oie et Sept-Deniers (détails sur « www.toulouse.fr »)**

ANNULATIONS et REMBOURSEMENTS

Extrait du Recueil des Tarifs des Services Publics de la Ville de Toulouse
(Conseil Municipal du 15 juin 2018)

✓ Les demandes d'annulations d'inscriptions (intégralité de la période ou demi-journée après midi pour les mercredis) doivent être signifiées **par écrit jusqu'au 15 du mois pour l'annulation d'un ou plusieurs mercredis du mois suivant** (cachet de la poste ou date de dépôt au service faisant foi), soit par courrier, soit par mail à l'adresse :

annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr

Toute inscription de dernière minute, hors délai réglementaire d'annulation, ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

✓ Absence égale ou supérieure à 3 jours consécutifs en période de vacances ou à 2 mercredis consécutifs en période scolaire, sur production d'un certificat médical dans les 14 jours suivant le premier jour d'absence de l'enfant (le remboursement ne sera effectif qu'à compter du 3^{ème} jour ou du 2^{ème} mercredi d'absence)

Demandes d'annulations et de remboursements téléchargeables sur le site « www.toulouse.fr » à adresser pour les :

Accueils de Loisirs élémentaires	
Par courrier	Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
Par mail	annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr
Sur le lieu d'inscription	Espace Inscriptions Enfance Ouvert de 8h30 à 17h. Fermé le JEUDI